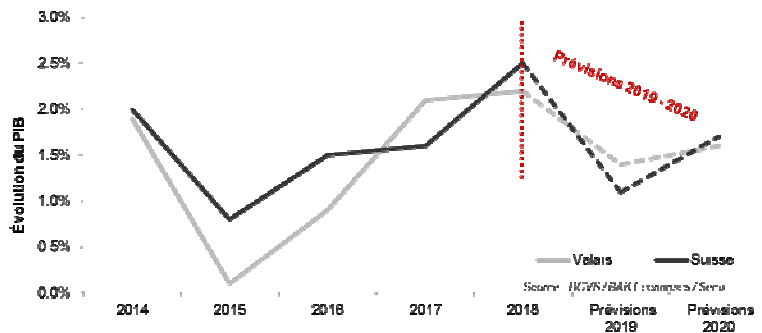


Edito

Aujourd'hui, la conjoncture économique est favorable à l'emploi et permet aux partenaires de la CII Valais d'exécuter au mieux leur mission : l'insertion professionnelle et sociale de leurs bénéficiaires.

Toutefois, plus les années passent, plus nous constatons que l'insertion dans le marché du travail se complexifie pour toute une catégorie de personnes. Les divers projets et innovations présentés dans cette newsletter, même s'ils ne reflètent pas la totalité des réalisations, dénotent le dynamisme des partenaires CII et leur volonté sans cesse renouvelée de s'adapter au mieux aux changements de notre société.



PERSEPECTIVES ET RISQUES

Après avoir connu un pic de croissance en 2018, le Valais entre dans une phase de ralentissement de la croissance, due à la baisse du dynamisme de la zone euro :

- manque d'impulsion dans le secteur du tourisme car les clients européens représentent le principal groupe de demande étrangère.
- pour l'industrie d'exportation valaisanne, la zone euro est également le marché le plus important.

Economie Valaisanne

RETROSPECTIVE

Entre 2014 et 2015, l'économie suisse et valaisanne traversait une période de ralentissement. L'évolution de la conjoncture internationale comme la crise en Europe, les votations acceptées par le peuple suisse – la Lex Weber (2013) et l'initiative contre l'immigration de masse (2014) – ainsi que l'abandon du taux plancher par la Banque Nationale Suisse en 2015 ont plongé le canton du Valais dans un climat d'incertitude.

Dès 2016, l'économie cantonale renoue avec la croissance, principalement portée par le tourisme et la demande étrangère de biens valaisans (exportation de produits métallurgiques).

Valais (BAK/OVE) / février 2019	2018	2019P	2020P
PIB	+2.2%	+1.4% ↓	+1.6% ↑
Emploi (EPT)	+2.1%	+1.1% ↓	+1.0% ↓
Taux de chômage	3.1%	3.0% ↓	3.0%

Ces perspectives de croissance peuvent être perturbées par certains risques conjoncturels : différend commercial avec les Etats-Unis, BREXIT, situation économique inquiétante de l'Italie, relations Suisse-UE et taxe sur l'acier. Le franc suisse pourrait s'apprécier (valeur refuge) et donner un coup de frein au commerce extérieur et au tourisme.

FOCUS GRANDES REGIONS

HAUT-VALAIS – FOCUS SUR L'INDUSTRIE

L'industrie occupe une place prépondérante notamment grâce à la société Lonza SA qui agit comme un moteur de l'économie régionale. Elle occupe environ 2'500 employés sur le site de Viège et offre des postes à haute valeur ajoutée. Des investissements pour CHF 400 millions sont annoncés dans le centre Ibox à Viège. Il faut également prendre en compte les retombées économiques générées par les activités périphériques (par ex. sécurité, entretien, réparation, conseil, sous-traitance, etc.)

Prévisions OVE : taux de chômage stable dans le Haut-Valais en 2019.

VALAIS-CENTRAL – FOCUS SUR L'INDUSTRIE ET LE PÔLE EPFL

L'industrie métallurgique occupe une place importante dans le Valais Central avec les sites industriels de Sierre. L'exportation de produits métallurgiques a augmenté en 2018 par rapport à 2017 et 95% des exportations d'acier de la Suisse sont destinées à l'UE. Il faudra donc porter une attention particulière aux taxes sur l'acier applicables par les USA et l'Europe, même si la Suisse a obtenu un tarif préférentiel pour certains produits.

L'implantation de l'EPFL permet d'améliorer l'attractivité de la région pour de la main-d'œuvre (hautement) qualifiée et d'accroître la visibilité des capacités d'innovation de l'économie valaisanne (augmenter la création de start-up). L'objectif initial était d'attirer 90 chercheurs et nous sommes actuellement à 213 chercheurs implantés sur le site sédunois avec comme vision un effectif de 400 collaborateurs d'ici 2022.

Prévisions OVE : taux de chômage en léger recul pour le Valais Central en 2019.

BAS-VALAIS – FOCUS SUR LE SITE INDUSTRIEL ET LA CONSTRUCTION

Le site industriel chimique montheysan est le 2^e site le plus important au niveau suisse. L'industrie bas-valaisanne ne se limite pas uniquement au site chimique, mais son tissu est aussi composé d'industries actives dans le décolletage, la production d'emballages et de produits finis, etc. Attention toutefois au risque lié à la volonté de BASF de céder son site bas-valaisan.

La construction croît en raison de deux facteurs : la proximité géographique avec l'arc lémanique et une évolution démographique soutenue (2010 à 2017 à + 12.9%). Les prix sont plus abordables que sur la région lémanique, ce qui rend la région attractive. Il faut cependant faire attention au taux de vacance important dans le Bas-Valais. Ces taux de vacance auront-ils au final une incidence sur les prix de vente, ce qui réduirait les marges des promoteurs? L'activité de construction pourrait devenir moins profitable et donc moins attractive.

Prévisions OVE : taux de chômage en léger recul pour le Bas-Valais en 2019.

Révision de la LIAS

La loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) datant de 1996 a été révisée une première fois en 2012. Puis, en 2017, le Grand Conseil a adopté un décret modifiant la loi et portant sur le contrôle relatif à l'obtention illicite de l'aide sociale ainsi que sur le délai de prescription du remboursement de l'aide sociale.

Ce décret ayant une validité maximale de cinq ans, une nouvelle révision est nécessaire. La révision permettra également d'améliorer certaines dispositions actuelles de la loi, de définir et de préciser certaines notions, de simplifier certains articles et, de manière plus générale, de repenser l'organisation du texte et de le rendre plus clair. L'esprit de la LIAS, à savoir son but ultime qui est de favoriser le retour à l'autonomie sociale et/ou financière des personnes assistées, reste naturellement inchangé.

Au chapitre de la CII plus particulièrement, l'idée est de conforter celle-ci comme un outil indispensable du dispositif d'aide sociale afin qu'elle soit mise sur pied pour tous les dossiers où d'autres intervenants sont impliqués, le travail en réseau étant essentiel en vue d'une réinsertion.

Un autre accent est placé sur les mesures de prévention ainsi que sur les programmes d'insertion spécifiquement sociale, principalement pour des bénéficiaires dont on sait que la réintégration s'avérera plus difficile.

Le processus de révision, porté par le Service de l'action sociale, a été engagé en janvier de cette année. Le calendrier des travaux prévoit une approbation par le Parlement en juin 2020 pour une entrée en vigueur de la nouvelle base légale en janvier 2021. D'ici là, comme pour toute autre révision, les instances et milieux concernés vont être consultés, durant l'été 2019.

Offrir un projet qualité de vie



Depuis le 1er novembre 2018, le nouveau conseil de Fondation et la nouvelle direction ont pris leurs fonctions avec humilité et implication. Ils ont débuté leurs mandats dans un climat d'entreprise confiant et prêt à construire son avenir en collaboration avec ses partenaires.

Durant le premier trimestre 2019, le Département de la santé, de l'action sociale et de la culture a publié le dernier rapport commandé à Monsieur Bernhard Eichenberger. L'expert indique que le canton du Valais est conforme à la stratégie nationale Addictions selon le modèle des quatre piliers. Par son organisation, Addiction Valais offre des prestations cohérentes dans le domaine socio-thérapeutique par des actions de prévention, de traitement et de réduction des risques pour les questions d'addiction. Les onze recommandations sont intégrées au mandat de prestations pour leur développement. Elles s'inscrivent dans une évolution progressive de la structure avec les différents acteurs, tout en répondant aux besoins des bénéficiaires et du domaine. Naturellement, une phase de transition est nécessaire pour préparer l'organisation.

Chaque jour, nos 5 centres de conseil, d'indication et de traitement ambulatoire en relation avec notre secteur résidentiel proposent une palette de prestations organisée autour d'une prise en charge de type case management afin d'offrir un projet de qualité de vie à nos clients. Nos foyers de traitement sont répartis sur 4 sites allant d'une approche modulaire bio-psycho-sociale (Jardins des Berges, Villa Flora et Via Gampel) à la pédagogie par l'expérience (François-Xavier Bagnoud). Également, nous intervenons et formons nos partenaires et les professionnels de la médiation scolaire, de l'éducation, du social, de la santé, de la justice et de l'économie avec nos compétences en addiction.

Bientôt, nous vous tiendrons informés de notre développement, notamment concernant l'élargissement du **job coaching** au Valais romand et la mise en place de l'**accompagnement socio-éducatif à domicile** à partir de l'automne 2019.

Contact : www.addiction-valais.ch (site prochainement rénové)

Transition 1 (T1) et CII jeunes : une réalité bien vivante au niveau cantonal !

Les jeunes (15-25 ans) libérés de la scolarité obligatoire et étant en difficulté d'insertion socio-professionnelle sont pris en charge, dans la majorité des cas, par les dispositifs partenaires de la CII et les prestataires de mesures agréés. Une partie de ces jeunes envisage d'effectuer une formation pour l'obtention d'un titre du secondaire II. La Plateforme T1 a, dans ce cadre, la responsabilité du monitoring et de la coordination de mesures en faveur de ces personnes. Son objectif est la mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement en adéquation avec la situation du jeune pour qu'il soit mis en condition de débiter une formation du secondaire II. La complexité des situations rencontrées encourage la Plateforme T1 à favoriser une **approche pluri-disciplinaire** qui prend forme dans les processus de la CII.

L'accompagnement d'un jeune en T1 signifie lui permettre de **construire toute une série d'étapes intermédiaires essentielles à la planification et à la concrétisation de son projet de formation**. Le succès des interventions de la Plateforme T1 ne s'inscrit donc pas dans une simple relation cause-effet (où ce dernier serait l'obtention d'un diplôme du secondaire II) mais dépend en large mesure de la condition et du degré d'évolution dans lequel se trouve le bénéficiaire.

Lorsqu'un collaborateur T1 contacte une famille au sein de laquelle vivent deux adolescents sans formation ni emploi, et cela depuis deux ans, il est difficile d'envisager une entrée en apprentissage immédiate. Avant cette étape, il s'agit souvent de reprendre les démarches permettant :

- **d'analyser la condition psychologique** des intéressés

Acteurs principaux : le CDTEA et/ou le CCPP et/ou le médecin traitant

- **d'analyser la situation familiale**

Acteurs principaux : collaborateurs T1, éventuellement les CMS/OPE/APEA et autres instances pertinentes

- **d'analyser la situation médicale** (souvent déficitaire à cause d'un manque de suivi)

Acteurs principaux : le médecin traitant et/ou le spécialiste

- **La définition d'un projet professionnel** réaliste et réalisable, l'évaluation du niveau scolaire et du potentiel d'insertion professionnelle

Acteur principal : l'orientation scolaire et professionnelle.

- **l'accompagnement dans la recherche** d'une place d'apprentissage/ d'une formation générale

Acteurs principaux : l'orientation scolaire et professionnelle, les promoteurs de places d'apprentissages, les collaborateurs T1 et autres prestataires de mesures

- **L'accompagnement durant l'apprentissage** pour les jeunes les plus vulnérables selon une logique de case management

Acteur principal : le SFOP via ses prestataires de mesures.

Toutes ces démarches réclament **du temps, des compétences et des ressources humaines en mesure de s'activer sur l'ensemble du canton**. Dans le cadre des situations les plus complexes, ces prestations se déploient de manière longitudinale, notamment sur plusieurs années afin d'assurer la poursuite de la

formation et in fine, l'obtention d'un titre du secondaire II.

L'importance de soigner et de valoriser l'accomplissement des étapes intermédiaires dans le parcours transitoire du jeune doit être reconnue, permettant ainsi de respecter le temps de progression propre à chaque sujet.

Les activités de la Plateforme T1 visent également le **soutien-conseil octroyé aux institutions rencontrant des difficultés de gestion des dossiers**. Les situations les plus complexes sont alors annoncées au bureau CII. Dans ce contexte, le travail des deux coordinateurs thématiques est axé sur trois niveaux : l'analyse des situations, la mise en place d'outils d'intervention (TRO et assessments) et la coordination des interventions décidées.



Décloisonnement

«Soins-réinsertion-travail»

Job coaching pour personnes atteintes dans leur santé psychique

Les demandes AI consécutives à des atteintes à la santé psychique représentent une part importante des situations traitées par l'Office AI. La 5ème révision AI a mis un accent particulier sur la détection et l'intervention précoce en vue de maintenir à leur poste les personnes en incapacité de travail, voire de leur trouver une solution adaptée au sein ou à l'extérieur de leur entreprise, développant également des mesures spécifiques (réinsertion) à ces problématiques de santé.

Pour les personnes présentant des troubles psychiques, il paraît essentiel d'élaborer avec tous les encadrants une stratégie commune et



d'assurer un continuum entre thérapie et réadaptation. L'objectif est d'organiser les mesures prioritairement sur le marché du travail (« place then train »).

Dans cette optique, l'OAI VS et le Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie (PPP) de l'Hôpital du VS se sont concertés pour élargir leur collaboration et utiliser de façon optimum leurs ressources, dans le cadre de leurs champs d'intervention respectifs.

Partant du postulat que le travail est un facteur d'intégration sociale et que la réadaptation doit se dérouler en entreprise plutôt qu'en milieu institutionnel, le psychiatre traitant et la psychologue AI vont coordonner leurs démarches. Le suivi thérapeutique est orienté vers le retour au travail. La psychologue AI intervient déjà alors que le patient est encore hospitalisé ou pris en charge en unité de jour. Ainsi nous évitons au maximum des « vides » entre les différentes prises en charge. La stratégie de réadaptation est axée sur la reprise de l'activité, moyennant un job coaching, conduit par les soignants du PPP. Le job coaching fait partie intégrante du processus de soins ; « vivre avec sa maladie » est un objectif ; expliquer les implications de l'atteinte à l'employeur, aux collègues, mettre en œuvre les conditions-cadre pour une reprise favorable est au centre du processus.

Deux psychologues AI travaillent 1 jour par semaine dans les unités ambulatoires du PPP. Cette proximité permet une meilleure compréhension entre les dispositifs, la mise en place rapide de mesures et finalement l'optimisation des compétences respectives Soins-réadaptation, au service des personnes atteintes dans leur santé psychique. Ce mode de prise en charge est cité comme « Best practice » au niveau national.

PREAPPRENTISSAGE D'INTEGRATION

Le Préapprentissage d'intégration (PAI) est un programme pilote de quatre ans qui a été adopté par le Conseil fédéral en 2015, visant à améliorer durablement l'intégration, dans la formation et le marché du travail, des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. Il entend ainsi mieux exploiter le potentiel de ces travailleurs et réduire leur dépendance à l'aide sociale, en collaboration avec les cantons, les organisations du monde de travail et les organismes chargés de la formation professionnelle.

L'accès à une formation duale avec, à la clé, une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC) promet une intégration professionnelle durable.

Dans le cadre de ce projet financé par le Secrétariat d'État aux migrations, le Service de la Formation professionnelle, par l'intermédiaire de l'EPASC Martigny, assure un accompagnement pédagogique adapté aux besoins des pré-apprentis. Huit domaines de formation ont ainsi été mis en place pour l'année 2018-2019 (qui seront reconduits pour l'année 2019-2020) : alimentation et service, bâtiment et construction, automobile, santé et service communautaire, commerce et vente, chimie, agriculture et électricité. Pour chacun de ces domaines, les élèves suivent deux jours de cours de culture générale, un jour de cours théoriques professionnels et deux jours de stage en entreprise. Les apprentissages sont axés sur les besoins particuliers des élèves, en fonction de leur domaine de formation et de leur formation sur le terrain grâce à la collaboration de nombreuses écoles professionnelles du canton. Une formation duale qui a convaincu les employeurs durant cette première année.

Dans leur recherche de place et surtout sur le lieu de travail, les élèves sont suivis par le Service de l'action sociale qui assure le lien avec l'entreprise. Afin de faciliter et de réduire le travail de l'employeur, une personne de contact du Bureau d'insertion professionnelle ou du Rados (structures de l'Office de l'asile) suit régulièrement le stagiaire, communique les difficultés et s'assure de la bonne intégration du jeune. En cas d'intérêt de la part de l'employeur, au terme de l'année de préapprentissage, les différentes parties se rencontrent pour signer un contrat d'apprentissage.

Plus d'informations sur la CII-Valais

Service de l'industrie, du commerce et du travail
Collaboration interinstitutionnelle (CII)
Av. du Midi 7, 1950 Sion
Tél. 027 606 73 20,
Anne Beney Confortola
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

 <https://www.vs.ch/cii>